

Étude du zonage d'assainissement

20 septembre 2024

Commune d'ESNOUVEAUX Agglomération de Chaumont



Maître d'œuvre :
Bureau d'études



Partenaires techniques et financiers :



LES OBJECTIFS

But → Délimiter les zones d'assainissement collectif des zones d'assainissement non collectif

Enjeu → Préserver la ressource en eau

→ Elaboration d'une carte de zonage

Impératifs :

→ REGLEMENTAIRE

→ SANITAIRE

→ ENVIRONNEMENTAL



LE PERIMETRE DE L'ETUDE

Le village d'Esnouveaux



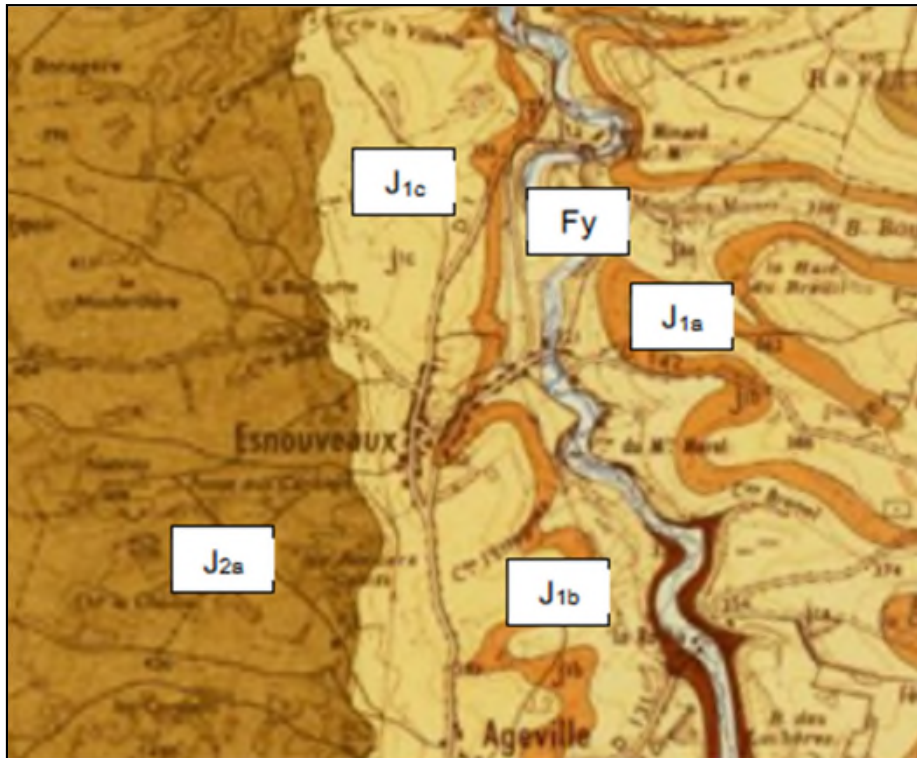
PARTIE 1

ETUDE DE L'HABITAT ET DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

SITUATION ACTUELLE

- 300 habitants (*source commune 2024*)
- 175 logements dont 97 % de résidences principales
- Ensemble des habitations → ANC
- Réseau pluvial : +/- 4 100 ml
- AEP → Captage
- 4 exploitations agricole

GEOLOGIE



-  Fy : alluvions
-  J1a : Bajocien inférieur : calcaires/Rognon
-  J1b : Bajocien supérieur : marnes grises/calcaires marneux
-  J1c : Bajocien supérieur : calcaires/Marne
-  J2a : Bathonien inférieur : calcaires très durs

Sols développés sur des calcaires et des marnes

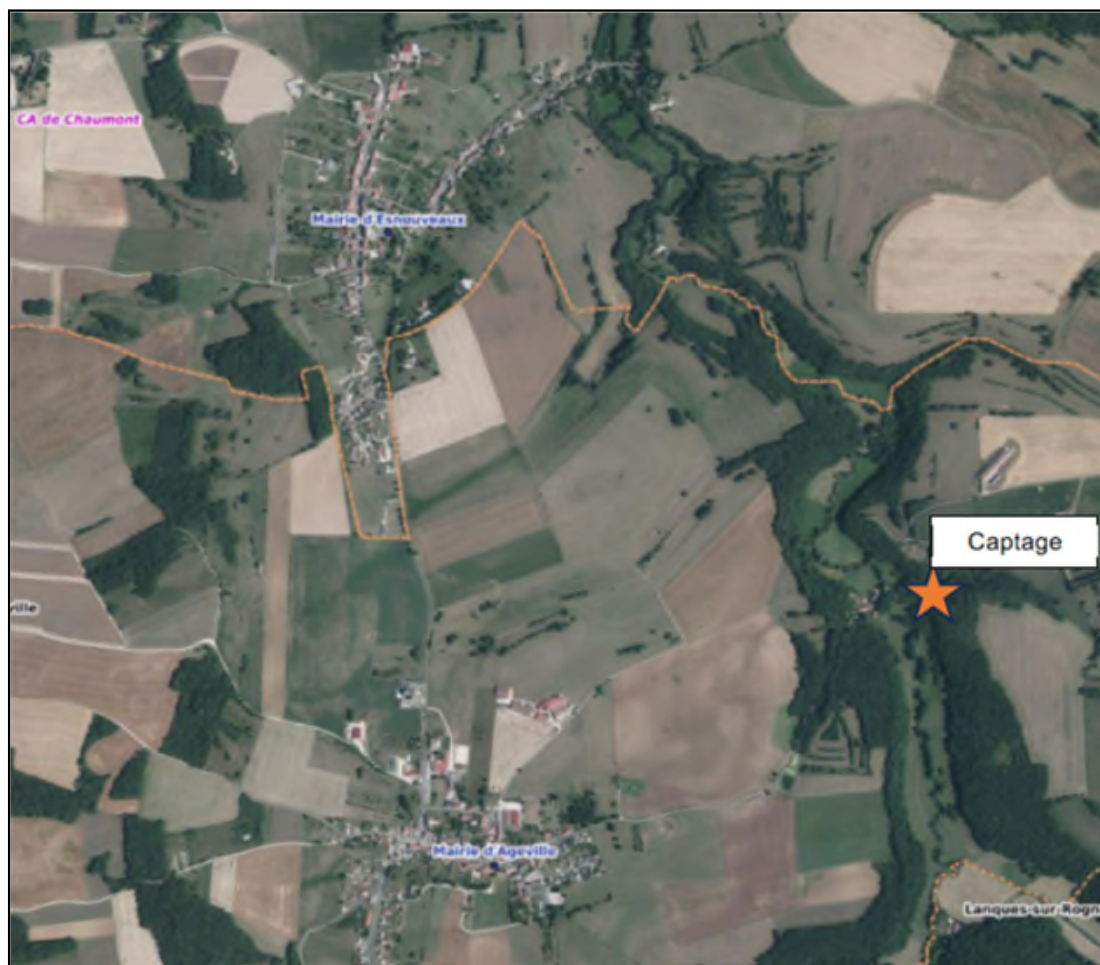
HYDROGRAPHIE

- Territoire communal → Bassin versant de la Marne
- Nombreuses sources



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage sur le territoire d'Ageville



ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Année de construction	1950
Consommation totale 2022	13 965 m ³
Consommation totale 2023	14 943 m ³
Consommation domestique 2023	12 900 m ³
Prix de l'eau en 2024	1,45 €
Redevance pollution	/
Taxe assainissement	0,41 €
Location du compteur	/

ASSAINISSEMENT EXISTANT

Réseau de collecte pluvial « pseudo-unitaire »	
Époque de construction	1950/1960
Linéaire total	4 100 ml
État de fonctionnement du réseau	Correct
Exutoire	2 points de rejet principal

ASSAINISSEMENT EXISTANT



EQUIPEMENT INDIVIDUEL

- Habitations contrôlées en 2020/2022 (bon fonctionnement)
- Ensemble des habitations → raccordement soit directement au réseau pluvial soit par l'intermédiaire d'une fosse septique
- 18 habitations sans prétraitement → rejet direct
- 67 habitations avec FS ou FTE
- 11 habitations avec ANC conformes
- 79 habitations non enquêtées

PARTIE 2

SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT

- Proposition de 2 solutions : collectif / non collectif
- Comparaison technico-économique :
 - ⇒ Informations collectées (*projet d'urbanisme, activité...*)
 - ⇒ Aspect environnemental
 - ⇒ Aspect financier (*prix de l'eau, aide financière*)
 - ⇒ Aspect réglementaire
 - ⇒ Coûts d'exploitation
 - ⇒ Rôle des intervenants (*Commune, SPANC, particuliers*)
 - ⇒ Amélioration de l'environnement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Création d'un réseau séparatif gravitaire (3 500 ml)
- Création d'un réseau de refoulement (215 ml)
- 133 habitations raccordables → peu de contraintes
- 29 habitations raccordables → avec contraintes



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Création d'une station filtres à roseaux pour 300 EH
- Ø Emprise foncière communale
- Achat parcelle agricole
- Surface nécessaire : 3 500 m²
- A 100 m des habitations



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 13 habitations non raccordables



- N°46, 50, 51, 53 Rue du Bas
- Terrain de Foot
- Route d'Ageville
- Montauban

- Ferme de Bon Espoir
- Scierie
- Corps de chasse
- Moulin Morel
- Ferme Rondez

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

→ DOMAINE PUBLIC :

- Pose d'un réseau séparatif → 3 705 ml (*dont 2 270 ml sous voirie départementale*)
- Poste et réseau de refoulement
- 1 unité de traitement → 300 EH → type filtres plantés de roseaux
- Site de traitement → Ø emprise communale (3 500 m²)
- Coût total → ~ **1 727 250 € HT** (*hors études préalables/maîtrise d'œuvre/contrôles*)

→ DOMAINE PRIVE :

- 162 raccordements
- 11 assainissement non collectif à installer
- Coût total → ~ **904 500 € HT** (*hors études préalables/maîtrise d'œuvre/contrôles*)

➔ Coût total ~ **3 026 513 € HT** (*études préalables comprises*)

➔ ↗ prix de l'eau de 3,82 € (*sous réserve de 60 % de subventions*)

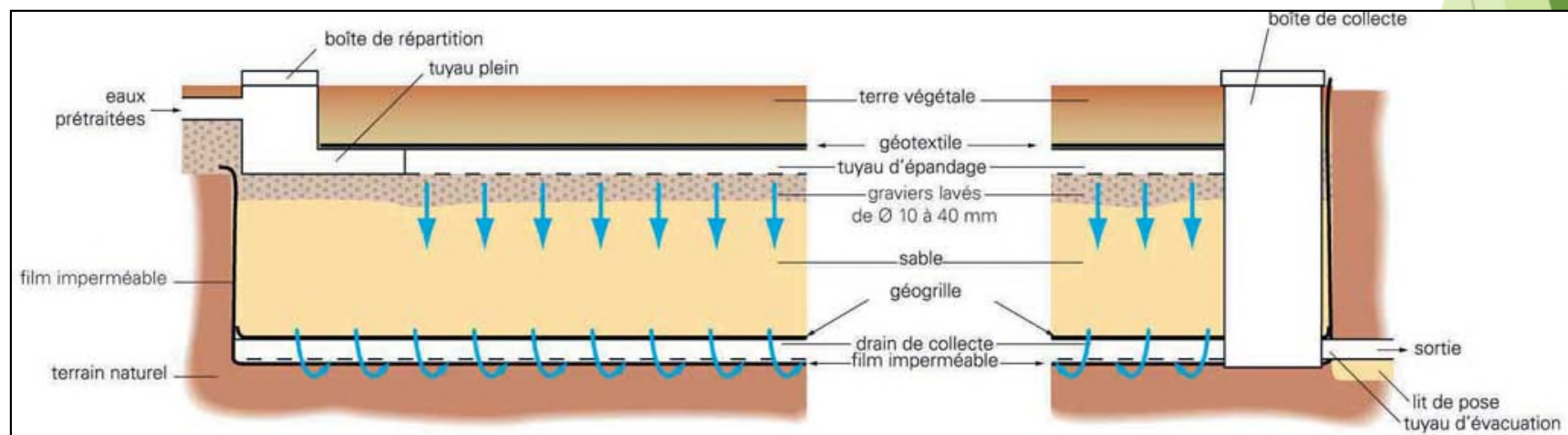
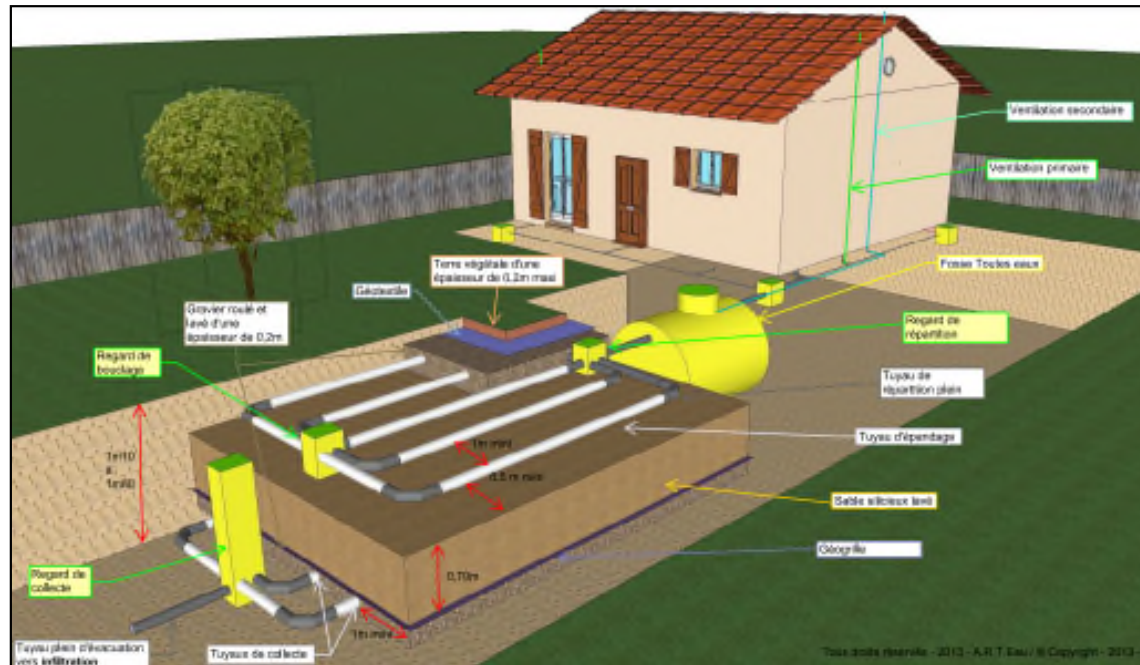
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

- Étude de sol
 - Soit du calcaire dur soit des marnes
-
- Filtre à sable drainé
 - Filtre à sable non drainé
 - Filière compacte

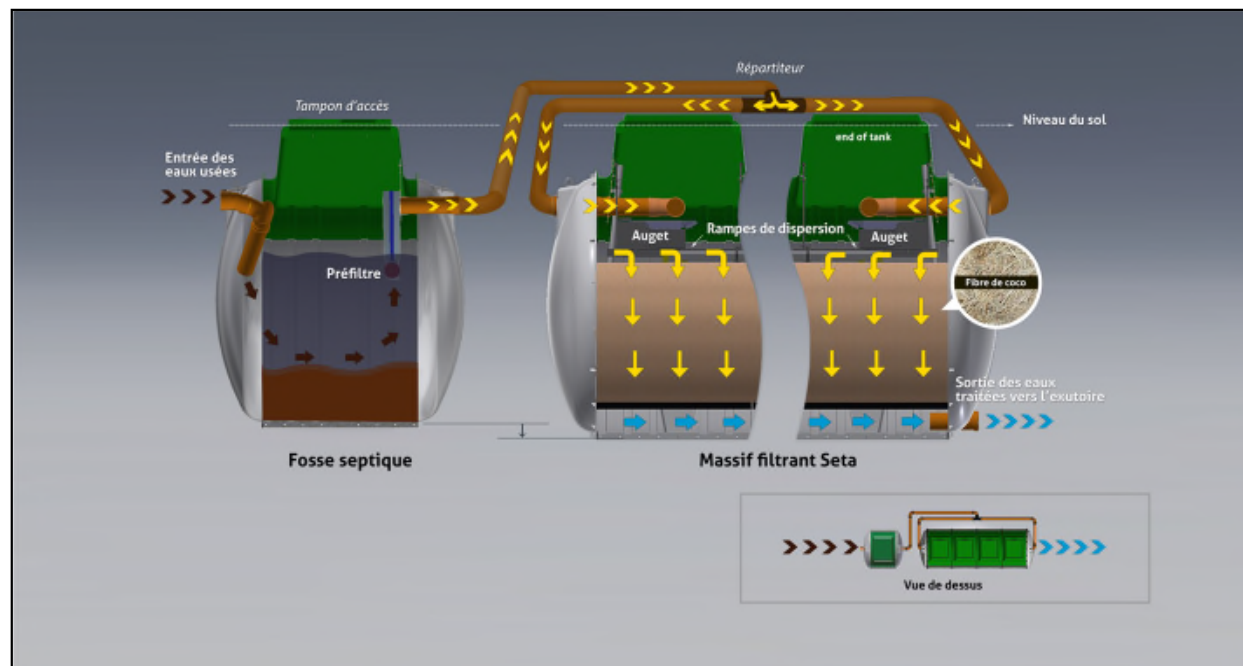
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

- Emprise au sol de 15 à 100 m²
- Création de 164 filières / 11 filières conformes
 - 62 ANC avec peu de contraintes
 - 102 ANC avec contraintes fortes
- Coût total ~ **2 090 000 € HT** (*hors études préalables/maîtrise d'œuvre/contrôles*)
- Coût d'exploitation moyen pour le particulier ~ 200 €/an
- Pas d'augmentation du prix de l'eau
- Contrôles assurés par le SPANC de l'Agglomération de Chaumont
- Coût moyen / habitation ~ 12 800 €

FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE



FILIERE COMPACTE TYPE ECOFLO



AIDES FINANCIERES

FINANCEURS	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AESN	<i>30 à 40 % (public)</i> <i>3 000 € par branchement (privé) + 1 000 € pour la déconnexion des EP</i>	/
CD 52	15 à 30 % Plafond de 1000 € à 50 000 €	?
GIP	/	/
DETR	20 à 40 %	20 à 40 %

- Programme AESN voté le 19/09/2024

COMPARATIF FINANCIER

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Travaux en domaine public	1 727 250 €	/
Travaux en domaine privé	904 500 €	2 090 000 €
Montant des travaux	2 631 750 €	2 090 000 €
Montant des études et contrôles	394 763 €	313 500 €
MONTANT TOTAL	3 026 513 €	2 403 500 €

COMPARATIF TECHNIQUE-ECONOMIQUE

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	↗ Attractivité ↗ Simplicité d'usage ↗ Égalité de service ↗ Ø emprise sur terrain privé	↘ Diminution consommation AEP ↘ Baisse des recettes → Augmentation prix de l'eau (entretien STEP...) ↘ STEP fonctionne en sous régime ↘ Absence de terrain communal
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	↗ Ø coût pour la commune ↗ Réhabilitation progressive (vente) ↗ Géométrie variable ↗ Ø impact prix de l'eau ↗ Réseau EP réutilisé comme exutoire des eaux épurées	↘ Manque de place

CONCLUSION

- Critères justifiant le choix en AC de la Commune
 - Coût plus onéreux mais attractivité plus forte
 - Ø emprise privative
 - A priori, + de subventions en collectif
 - Plus de la moitié des habitations avec fortes contraintes pour une création d'ANC

PLANNING

08/03/2024

Réunion de lancement

20/09/2024

Phase 1 : Bilan de l'existant

Phase 2 : Proposition de scénarios d'assainissement

12/2024 ou
01/2025

Phase 3 : Zonage et dossier d'enquête publique
26 semaines



Délibération de « principe » → Commune
Délibération « officielle » → Agglomération

Merci de votre attention !